DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/268 :
Centre d'Art Contemporain de la Réunion (CAC) : attribution subvention 2026

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-268-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/268 : Centre d'Art Contemporain de la Réunion (CAC) : attribution subvention 2026.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que l'association **du Centre d'Art Contemporain de La Réunion (CAC)** contribue activement à la création, à la diffusion et à la transmission de l'art contemporain auprès du plus large public.

Dans le cadre de ses actions, l'association développe notamment des projets de sensibilisation et de médiation artistique en direction des publics scolaires et des habitants. À ce titre, plusieurs centaines d'ateliers artistiques ont été réalisés en partenariat avec les établissements scolaires de Saint-Pierre, favorisant ainsi l'accès à la création contemporaine et l'éducation artistique et culturelle.

CONSIDERANT :

- L'intérêt général et le rayonnement culturel majeur du Lieu d'Art Contemporain (LAC) sur le territoire de Saint-Pierre et de La Réunion ;

- La demande de soutien financier présentée par l'association CAC au titre de l'exercice budgétaire 2026 ;

- La volonté de la Collectivité de soutenir les initiatives associatives contribuant à l'intérêt public local et au développement de l'accès à la culture.

La Commune de Saint-Pierre propose d'apporter son soutien financier à l'association Centre d'Art Contemporain de La Réunion afin de contribuer à la mise en œuvre des actions suivantes :

- participation à la réalisation d'expositions et d'ateliers au Lieu d'Art Contemporain ;

- organisation de deux expositions annuelles ;

- mise en œuvre d'actions en direction des publics scolaires ;

- participation aux opérations de restauration et de conservation des œuvres.

Le montant de la subvention proposé au titre de l'exercice 2026 s'élève à **5 000 €.**

Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2026 au titre des Affaires culturelles – Subventions aux associations - Imputation : **028 65748 25**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 5 000 € au Centre d'Art Contemporain de La Réunion au titre de l'exercice 2026 ;**

- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.**

CONSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-268-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026